

Le Ministre François de Rugy confirme ce matin la hausse des Tarifs Réglementés d'électricité.

LUCIOLE appelle les pouvoirs publics à relever voire supprimer le plafond de l'ARENH, responsable à lui seul de 40 % de l'augmentation de ces tarifs

Ce matin, le Ministre de la Transition écologique et solidaire François de Rugy confirme l'augmentation des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRV), choisissant de ne pas tenir compte des recommandations de l'Autorité de la Concurrence, qui allait contre cette hausse.

LUCIOLE rappelle que les pouvoirs publics devraient favoriser un partage plus large de l'avantage nucléaire historique, au profit des consommateurs, et dans le respect de la concurrence, via notamment la suppression du plafond de 100 TWh de l'ARENH (voir encadré).

L'ARENH (Accès Réglementé à l'Electricité Nucléaire Historique) oblige EDF, depuis 2011, à vendre à ses concurrents une partie de sa production d'électricité nucléaire, à prix censé refléter ses coûts de production, dans la limite de 100 TWh/an (soit un quart de sa production totale). Un des objectifs de ce mécanisme est de permettre le développement de la concurrence sur le marché de l'électricité, tout en faisant bénéficier aux consommateurs français de la compétitivité du parc nucléaire historique.

En novembre dernier, **les concurrents d'EDF ont demandé 133 TWh d'ARENH**, afin de répondre aux besoins de leurs clients pour l'année 2019. Le **plafond de 100 TWh a donc été largement dépassé**.

La conséquence est double pour les consommateurs. Les clients des fournisseurs alternatifs ont eu droit à moins d'ARENH que prévu : donc un prix plus élevé (+3 à +5% en moyenne¹). Mais cet « écrêtement » de l'ARENH aura également un impact sur les clients d'EDF qui bénéficient du Tarif Réglementé de Vente. **Sur les 7.7% d'augmentation annoncés, environ 40% proviendraient du manque d'ARENH.**

Julien Teddé, directeur général d'OPERA ENERGIE, membre fondateur de LUCIOLE précise : « Instauré pour favoriser la concurrence sur le marché, l'ARENH est aujourd'hui sous-dimensionné pour répondre aux besoins des fournisseurs concurrents d'EDF, devenant de fait totalement contre-productif. L'augmentation voire la suppression du plafond permettrait de limiter les hausses de tarifs dans les années à venir et de garantir un accès équitable à la production historique d'électricité nucléaire pour tous les fournisseurs. »

LUCIOLE se réjouit du développement de la concurrence sur le marché de l'électricité, qui reste un facteur central de compétitivité et d'innovation, d'incitation à l'efficacité énergétique et, à ce titre, une clé de la transition énergétique. En revanche, les membres de l'association LUCIOLE considèrent que les Pouvoirs Publics devraient favoriser un partage plus large de l'avantage nucléaire historique, au profit des consommateurs, via **notamment l'augmentation sensible, ou la suppression de ce plafond de 100 TWh, aujourd'hui caduc.**

¹ Source : analyse Opéra Energie, membre fondateur de LUCIOLE.

Plus généralement : de nombreuses questions sont ouvertes quant à l'évolution et la pérennité du mécanisme ARENH. Il est souhaitable de conserver ces deux objectifs principaux : développement de la concurrence, et partage de la compétitivité du nucléaire au profit du consommateur.

LUCIOLE rappelle son ambition principale : inciter le consommateur à devenir acteur pour accélérer la transition énergétique afin qu'il puisse agir et ne plus subir l'énergie.

Retrouvez Luciole

Twitter : @LUCIOLE_ENERGY

Site internet : www.luciole.energy

Contact presse

Urielle Dutartre – 06 62 82 71 62

urielle.dutartre@coriolink.com